

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2019

PROCES-VERBAL

L'an **deux mille dix neuf**, le **11** du mois de mars à 18 heures,

Le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 4 mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François EGRON**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 27 du I-1 au II-1
28 au II-2
29 du III-1 à la fin

Nombre de pouvoirs : 4 jusqu'au II-2
3 du III-11 à la fin

Nombre de conseillers votants : 31 du I-1 au II-1
32 du II-2 à la fin

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Michaël DAVID, Huguette LENOIR, Bernard TRAINAUD, Marie HATTRAIT, Max GUICHARD, Danielle MIRAMONT (à compter du III-1), Anne LAOUILLEAU, Fernanda ALVES, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Jean-Marc SIMOUNET, Michèle LIMOUZIN, Bernard FAVRE, Gérard CASTAIGNEDE, Eliane BARTHELEMY, Seye SENE, Patrice BUQUET, Marie-Christine BOUTHEAU (à compter du II-2), Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI, Kadiatou BAH, Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI, Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Philippe DANTAS, Noël HARDOUIN, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Jean-François EGRON, Danielle MIRAMONT ayant donné pouvoir à Eliane BARTHELEMY (jusqu'au II-2), Marie-Josèphe CAZENAVE ayant donné pouvoir à Michèle LIMOUZIN, Alain DAVID ayant donné pouvoir à Laïla MERJOUÏ, Marie-Christine BOUTHEAU (jusqu'au II-1), Thierry NATIVEL-FONTAINE, Déborah SANCHO, Anabela PEREIRA

Secrétaire de séance : Seye SENE

Assistaient à la séance : Mmes ROSE, ZENHAKER, ROUGER, DESOUCHES, CASTET, FILLEAU, GALAND, HENOCQUE, MM LAWNICZAK, REGIS, AMIEL, CHIRON, MALET.

--O--

ORDRE du JOUR

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNICATION

I – ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur **Monsieur le Maire**

1. Evolution du système de vidéo-protection

II – RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur **Monsieur le Maire**

1. Actualisation du tableau des emplois non permanents
2. Rapport égalité Femmes / Hommes

III – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteurs **Monsieur le Maire, Michaël DAVID**

1. Rapport d'orientations Budgétaires 2019
2. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 sur le Budget Principal de la ville

IV – SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ECONOMIE – Rapporteur **Anne LAOUILLEAU**

1. Renouvellement convention AFAV

V – SPORT - Rapporteur **Max GUICHARD**

1. Renouvellement convention d'utilisation de la piscine intercommunale Bassens/Carbon-Blanc

--O--

M. le Maire désigne **Madame Seye SENE** en qualité de Secrétaire de Séance.

Il soumet ensuite le procès-verbal du **11 mars 2019** au vote des conseillers municipaux et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents, il est noté l'abstention de M MORETTI.

F. MORETTI « Juste une remarque de forme. Lorsque vous faites voter des délibérations et que certains élus sont directement ou indirectement concernés par ce vote, vous avez indiqué lors d'un vote qu'un élu n'y participait pas. Il faudra veiller à ce que ce soit fait pour chaque délibération qui sont dans la même configuration. Pour la délibération concernant l'OCAC, il manquait une indication sur la non-participation d'un des élus de ce conseil. »

M. le Maire indique que c'est ce qui a été fait, que la notion d'élus intéressés ne s'adresse qu'aux membres de la famille qui ont un lien direct avec le conseiller municipal et lorsqu'ils occupent une place influente au sein de ladite association, comme par exemple lorsqu'ils en sont les présidents.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles 2122-22 et 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

--0--

N° DM	En date du	Objet
2019-04	28 janvier 2019	Sinistre assurance : Acceptation d'indemnités sinistre 2017-400 Fuite enclouée douche vestiaire homme CTM
2019-05	1 février 2019	Accord cadre pour les travaux de plomberie/Chauffage/Sanitaire, dépannage et astreinte 24h/24, 7J/7 au profit du patrimoine de la ville de Cenon – Procédure adaptée : 2018-22
2019-06	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Moto club portugais à Bordeaux » Reconduction - Avenant 3
2019-07	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « CULTURES DU CŒUR GIRONDE » Reconduction - Avenant 5
2019-08	4 février 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « COMITE d'ANIMATION du QUARTIER TESTAUD » Reconduction - Avenant n°5
2019-09	4 février 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Amicale Laïque du Groupe Scolaire Jules Guesde ». Reconduction – Avenant 5
2019-10	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « l'AUTRE RIVE » - Reconduction – Avenant 5
2019-11	4 février 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Hauts de Radio » (O2 radio) Reconduction - Avenant 4
2019-12	4 février 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « URBAS CENON » Reconduction – Avenant 4
2019-13	4 février 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Restos du Cœur de Cenon » Avenant 2
2019-14	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Cenon (CPLJ) » Reconduction - Avenant 4
2019-15	4 février 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « OMBRE ET LUMIERE » reconduction avenant 1
2019-16	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE CENON » Reconduction – Avenant n°2
2019-17	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la VILLE DE CENON et l'Association « Les Gourmandignes » Reconduction – Avenant n°2
2019-18	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Carrefour des Cultures » Reconduction - Avenant 5
2019-19	4 février 2019	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « FAIRE » Reconduction - Avenant 5
2019-20	18 février 2019	Désignation de fonctionnaires pour représenter la Ville lors de l'audience devant le TGI (7 de Palmer)
2019-21	21 février 2019	Travaux de maintenance, entretien, mises aux normes en électricité courant fort et courant faible du patrimoine de la ville de Cenon – Accord cadre 2018-09 Acte modificatif n° 1 annule et remplace la DM 2019-03

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Evolution du système de vidéo-protection

ETAT ACTUEL DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION

Son historique

Le C.S.U de la Ville de Cenon a été mis en place en 2010, à ce jour le parc de vidéo protection est composé de 46 caméras + 1 caméra nomade.

Les images sont envoyées par le réseau téléphonique (VPN) ou par radio vers le CSU, implanté dans les locaux de la police municipale.

Un déport d'images est mis en place vers la salle de commandement de l'hôtel de police de Bordeaux.

Son fonctionnement

Le C.S.U fonctionne avec un effectif de cinq agents opérateurs de vidéo protection qui assurent une plage horaire de 12h à 23h le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi ; le mercredi de 06h à 23h et le dimanche de 11h à 18h.

Un comité d'éthique, composé de 7 habitants indépendants, assure le contrôle du respect des libertés publiques.

Les images sont enregistrées et conservées pendant 15 jours.

IMPLANTATION DE NOUVELLES CAMERAS

En concertation avec les services de la Police Nationale, il a été décidé d'implanter de nouvelles caméras afin de compléter notre système de vidéoprotection dans les quartiers exposés à une délinquance récurrente mais également dans le secteur en développement commercial aux abords de la gare multimodale.

Dans cet esprit, 3 secteurs sont concernés

I. ROCHER DE PALMER

Lors des spectacles au Rocher de Palmer, beaucoup de véhicules ont fait l'objet de dégradations afin d'y dérober des biens de valeur.

Avant que cette situation ne cause un préjudice sur l'image de cette structure culturelle, il me paraît souhaitable de compléter, à cet endroit, le système de vidéoprotection, par l'implantation de nouvelles caméras.

2 nouvelles implantations ont déjà été votées au budget, par anticipation lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 :

- Allée longeant la place avec les palmiers
- Parking du terrain de rugby

Déplacement de la caméra 10 angle du gymnase Palmer

Nous proposons, au budget 2019 une nouvelle implantation derrière le bâtiment.

II. QUARTIER PALMER

Depuis plusieurs mois le quartier de Palmer est l'objet de faits de délinquance particulièrement graves, là aussi il convient de compléter le système de vidéoprotection par l'implantation de nouvelles caméras sur ce secteur.

- Place privée ouverte à la circulation publique rues Colette / René Descartes / Aristide Briand / Docteur Schweitzer (AQUITANIS)
- Place privée ouverte à la circulation publique rue Camille Pelletan / Alfred de Vigny / René Descartes
- Angle avenue Vincent Auriol / rue Aristide Briand : protection secteur Elsa Triolet

III. BAS DE CENON

Le quartier de la gare multimodale est aujourd'hui en plein développement commercial, il est fréquenté par de nombreux voyageurs, il convient en conséquence d'installer de la vidéoprotection sur ce secteur afin de prévenir tout risque de troubles à l'ordre public et d'insécurité.

- Cours Victor Hugo angle avenue Jean Jaurès
- Avenue Jean Jaurès gare de Cenon face au nouveau centre commercial (crêperie – coiffeur...)

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- faire procéder à la modification du réseau de vidéo protection telle que présentée ci-dessus,
- déposer les dossiers de demandes d'autorisation de modification des caméras auprès des services de la Préfecture,
- déposer le dossier de demande de subvention d'intervention du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour l'extension d'un système de vidéo protection,
- signer les conventions modifiées avec les bailleurs concernés ainsi que tout document afférent.

N. HARDOUIN précise que sa question va peut être paraître naïve mais qu'il aimerait connaître les membres et le mode de sélection du Comité d'éthique ?

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une sélection ancienne mais composée de personnes qualifiées ayant l'analyse nécessaire, et un œil bienveillant sur le sujet.

N. HARDOUIN demande à avoir connaissance de cette liste.

M. Le Maire répond que l'Administration transmettra la liste des membres aux conseillers municipaux via une réponse écrite.

M. GUICHARD intervient « Cette évolution du système de vidéo protection devient un leurre dans lequel des élus, nos populations s'enferment pour trouver le paravent à toutes les incivilités, délinquances, les troubles à l'ordre public et d'insécurité.

Véritable leurre en effet, plus nous posons ou disposons de caméras fixes ou mobiles, plus l'insécurité s'aggrave au sein de nos villes. Cette situation est d'autant plus insupportable que dans le même temps le Président de la République et son gouvernement réduisent le nombre de policiers, et gendarmes au sein de toutes nos communes.

Nous dénonçons cette attitude irresponsable, car encore une fois, l'Etat transfère ses responsabilités sur le dos de nos communes.

MONSIEUR Macron, nous exigeons un peu moins d'armes inutiles et dangereuses contre les manifestants, mais un peu plus d'hommes et de femmes pour assurer la paix civile et civique sur nos communes.

En nous appuyant sur un tel appel, nous renouvelons notre vote contre des caméras inutiles.»

C. HERAUD indique que pour elle, il s'agit d'une fuite en avant sur le terrain de la répression à cause de la délinquance, qu'il faudrait mieux agir dans le domaine de la prévention. Elle pose la question sur les faits de délinquance grave à palmer, s'agit-il de vol, de drogue ? Elle souhaiterait avoir une idée de cette délinquance. Indique qu'elle vote contre cette délibération.

L. PERADON indique qu'il est également contre la Vidéo surveillance, que la Commune supplée au rôle de l'état, ce système n'a pas d'efficacité, et généralement cela déplace le problème sur d'autres lieux.

M. le Maire répond au sujet de la situation de Cenon et des derniers éléments marquants, il conçoit que la commune comprend certes des quartiers difficiles, mais il faut tout de même relativiser puisque nous n'avons pas à faire à une délinquance comme dans certains quartiers de Marseille ou de la région parisienne.

Il s'agit particulièrement de troubles à l'ordre public et de trafic de drogue. Un membre du Conseil municipal a également été molesté. Effectivement, la ville doit se substituer de plus en plus au gouvernement.

M. le Maire indique également que Cenon en sa qualité de chef lieu de canton a été conviée au grand débat ainsi que les maires de Floirac et Lormont et que chacun des maires présents n'a disposé que de 3 mn pour défendre sa commune. Les questions sur ce sujet ont tourné autour des effectifs de la police nationale qui sont passés de 150 à 120 fonctionnaires, avec seulement 10 agents, anciens ilotiers, sur l'ensemble de la presqu'île, ce qui est trop peu. Concernant la Police de Sécurité au Quotidien, deux vagues de moyens étaient annoncées mais sur les 3 communes de la rive droite aucune n'en a bénéficié...

La réponse du président de la république a été filmée, il reconnaît que c'est un vrai problème qui aura une réponse. On attend donc les réponses aux questions du grand débat. M. le Maire estime que la vidéo protection permet tout de même une protection et aide la Police Nationale sur les rodéos, la drogue et permet d'appréhender certaines personnes.

La Police Municipale est poussée sur des missions régaliennes de l'état.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

8 voix contre

**M. GUICHARD, D. MIRAMONT, G. CASTAIGNEDE, E. BARTHELEMY, P. BUQUET, M-A. BAKOSSA
MANANDJI, L. PERADON, C. HERAUD**

II – RESSOURCES HUMAINES

1. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois non permanents afin d'autoriser le recrutement d'un agent en accroissement temporaire sur le cadre d'emploi des animateurs territoriaux, à la Direction éducation, afin de pallier l'absence d'un agent en congés pour raisons de santé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette modification.

F. MORETTI : « *Si c'est un arrêt maladie Ce n'est pas pour accroissement mais pour remplacement de salarié absent.* »

M. le Maire indique que non qu'il faut faire passer cette délibération sous cette forme, qu'il s'agit des « bizarreries » de l'administration française.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Rapport égalité Femmes/Hommes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : «*Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes joint, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2019.

F. MORETTI : *« Quelques remarques car je n'ai pas forcément la même lecture de ce rapport. Ce rapport sur l'égalité Femmes/Hommes est un sujet d'actualité porté notamment à l'assemblée nationale très récemment. L'écriture positive de votre rapport cache quelques erreurs d'appréciation et les actions menées pour valoriser l'égalité oublient la principale action demandée par beaucoup de fonctionnaires et de façon plus générale par les femmes : **la mise en place d'un système de rattrapage salarial réel pour les femmes des catégories C** afin de combler cette différence de rémunération inacceptable de nos jours.*

Contrairement à ce que vous avez indiqué sur les 2 filières les plus représentées dans nos effectifs (administratif et technique), le taux des hommes est supérieur de 3 points à celui des femmes (84% contre 81%). Sur un taux d'encadrement de 25 %, les femmes et les hommes ont la même proportion en catégorie A (10,4%) et sur la catégorie B ce sont les hommes qui sont le plus représentés avec 18% contre 12% pour les femmes. On note également que l'avancement et les promotions profitent plus aux femmes positionnées en catégories A qu'aux femmes positionnées sur les catégories C. DOMMAGE pour une commune socialiste.

ENFIN, pour ce qui est de l'écart de salaire, vous venez d'en parler, je réitère ce que j'ai déjà demandé lors du conseil municipal du 18 Décembre 2017 c'est de mettre en place le complément indemnitaire annuel pour les catégories C. Vous l'avez mis en œuvre pour les autres catégories qu'attendez-vous pour aider les catégories C ? »

C. HERAUD *« Comme chaque année, la journée du 8 mars a été l'occasion de rappeler la persistance des violences sexistes au travail et dans la sphère privé mais aussi la réalité des inégalités salariales : pour l'ensemble des salariés, les femmes gagnent en moyenne 26 % de moins que les hommes et occupent 80 % des emplois à temps partiel, et ce chiffre n'évolue pas en positif. Il ne faut donc pas s'étonner depuis quelques années de l'essor des luttes féministes à l'échelle du monde et en France, que le mouvement des femmes fasse écho au mouvement des Gilets jaunes dans lequel les femmes mal payées, précarisées, en galères familiales jouent un rôle important, et se retrouvent en première ligne dans les manifestations et sur les ronds points.*

Les chiffres du rapport sur l'égalité professionnelle entre Homme et Femme pour Cenon restent en cohérence avec les chiffres nationaux de la fonction publique territoriale... et cette question dépasse le cadre de la commune... néanmoins, la commune a des orientations à impulser, dont il faut discuter.

D'une part les femmes sont plus concernées par les temps partiels que les hommes, notamment pour les catégories C dans les écoles, ce qui entraîne des salaires et de futures retraites bien trop faibles pour pouvoir s'en sortir.

D'autre part les différences de salaire persistent entre hommes et femmes malgré le contrat de progrès social.

Si les inégalités salariales existent à tous les niveaux, jusque dans l'accès aux emplois de cadres, la question clés restent la précarité. Et au passage il est significatif que les emplois de remplacement payés à l'heure... que vous remplacez par des CDD sur indice, n'entrent pas dans les effectifs de la commune... les emplois des femmes les plus précarisés disparaissent même des statistiques, pourtant ils contribuent au fonctionnement de la société !

La « féminisation des titres professionnels », les « écritures inclusives des intitulés de postes » mis en avant dans les actions menées ne remplacent pas la nécessité de « masculiniser » les salaires et les évolutions de carrières... plus généralement de s'attaquer de front à la question clé de la précarité, des temps partiels imposés, des CDD courts et des plus bas salaires.

C'est cette axe de lutte contre « l'emploi précaire » qui doit être mis en avant, en ayant bien conscience qu'il s'inscrit à l'opposé des lois Macron, de la réforme du code du travail qui au nom de l'amélioration de la compétitivité, de la réduction des dépenses publiques a comme conséquence une augmentation de la précarité qui touche en priorité les jeunes et les femmes.

Lutter contre la précarité implique de refaire du CDI, des emplois statutaires la règle et non l'exception, en interdisant le recours au temps partiel imposé et toutes les sortes de contrats précaires dont l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé abusent depuis des années.

Cela veut dire aussi une réelle politique de développement des services publics au niveau national et local. Par exemple, seul un réel service public de la petite enfance et de l'aide à la personne, avec des emplois statutaires bien rémunérés, permettra de lutter contre la précarité des femmes qui travaillent majoritairement dans ce secteur.

Aller vers l'égalité Homme Femme, implique de pouvoir articuler travail et temps de vie, ce qui n'est possible que si toutes et tous travaillent avec des salaires convenables, sans s'épuiser au travail, en ayant le temps de partager les tâches ménagères, comme de profiter et de s'impliquer dans la vie sociale et politique. Une telle perspective ne peut s'inscrire que dans une politique de réduction du temps de travail, et de revalorisation réelle des salaires pour donner à chacune et chacun le temps et les moyens de vivre.»

F. MORETTI « *J'interviens de la manière suivante : Je souhaiterais que vous nous réexpliquiez l'augmentation de 100 euros bruts du régime indemnitaire comme vous l'avez indiqué dans votre intervention.»*

M. le Maire souhaite le respect du Règlement intérieur et des questions évoqués en commission, il y aura des réponses. La commune donne des moyens supplémentaires mais nous n'avons pas les moyens de la métropole qui peut proposer un certain nombre d'avantages à ses salariés pour permettre un certain rattrapage du pouvoir d'achat. Monsieur le Maire rappelle que les grilles de rémunération sont décidées par l'état ainsi que les primes et indemnités, et l'état ne donne pas suffisamment de moyens aux communes.

F. MORETTI « *Ce que j'ai simplement dit, c'est que quand on regarde globalement les promotions et les avancements ce sont les femmes qui sont positionnées en catégorie A qui bénéficient le plus de ces promotions. Ce n'est pas le cas pour les femmes placées sur les catégories C. »*

M. le Maire indique qu'au sujet des écarts de salaires et des compléments de rémunérations, les organisations syndicales et D. ASTIER sont actuellement en négociation et que dès qu'un accord sera pris il sera mis en place.

C. HERAUD souhaite également obtenir plus d'information au sujet des 100 € sur le régime indemnitaire.

M. le Maire considère que ceci fait parti des questions qui auront une réponse écrite.

PREND ACTE

III - ADMINISTRATION FINANCIERE

1. Rapport d'orientations budgétaires 2019

M. le Maire «*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, Mes chers collègues, Avant d'aborder le Rapport d'Orientation Budgétaire sur un plan technique, je tiens à dire quelques mots en préambule.*

Je tiens à remercier les Services de leur travail accompagnant notre Equipe. Je remercie également mon adjoint Michaël DAVID pour son suivi rigoureux des Finances, ainsi que Dominique ASTIER pour la bonne gestion des Ressources Humaines, ainsi que l'ensemble des adjoints et des services qui se sont inscrits dans cette démarche de dialogues de gestion tout en ayant en ligne de mire la rigueur financière.

Nous avons géré les finances de la ville avec rigueur et sérieux, tout en développant de l'autofinancement pour réaliser les projets de la ville.

La loi 2019 des Finances n'impactera pas nos politiques financières, et nous permet d'aborder cet exercice avec sérieux et confiance. Encore une fois, notre action est récompensée par la direction générale des finances publiques qui qualifie notre gestion financière « d'excellente » et nous attribue la note de 19,7/20. Cette note s'accompagne des félicitations de notre trésorier payeur et nous encourage de poursuivre dans cette voie.

En 2018, la section de fonctionnement a fait l'objet d'une observation attentive, et les dépenses ont pu être stabilisées à 36 Millions d'euros.

La bonne maîtrise des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement permet de les maintenir à un taux de 47% au lieu de 54% pour les communes de la même strate.

Nos recettes s'élèvent quant à elles à 39,4 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 37,7 millions en 2017, progressant ainsi 4% ou 1,7 millions d'euros.

Ce gain permet de dégager un résultat de fonctionnement en progression, passant d'un million et demi d'euros à 3,3 millions, tous budgets confondus.

L'excédent cumulé à la fin de l'année 2018 se monte à 6 Millions d'euros en section de fonctionnement. Grâce à ces bons chiffres, nous gagnons une épargne nette de 2,7 millions d'euros contre 1,1 en 2017.

Cette bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement s'accompagne d'une bonne capacité d'investissement. Elle s'élève à 8,2 millions d'euros en 2018, afin de préparer l'avenir et de maintenir la qualité de service public en direction des Cenonnais. Le résultat d'investissement à la fin de 2018 dégage un excédent de plus de 10 millions d'euros grâce à la cession de la Blancherie.

La dette est aussi un élément sur lequel je porte avec mon équipe une attention particulière. Les Cenonnais apprécieront de connaître une capacité de désendettement de 5 ans au lieu de 6 pour les villes de même strate quand la limite se situe à 12. L'encours de la dette est, elle aussi maîtrisée avec un encours tous budgets confondus s'élevant à 23,8 millions avec un taux de prêt moyen de 1,97%. C'est 7 mois de recettes en 2018, quand elle s'élève à 8 mois en moyenne pour les mêmes villes.

Dois-je rappeler que notre dette est saine ? Aucun emprunt risqué n'a été contracté. Nous tenons à ce que notre financement reste indépendant et que le levier de l'emprunt soit le moins utilisé. Donc, aucun emprunt ne sera pris pour l'exercice 2019.

Notre capacité d'investissement allant en augmentant, ce seront de nombreux projets qui verront le jour pour nos concitoyens. Je pense principalement au rapatriement des équipements sportifs de la Blancherie vers le Loret, c'est-à-dire, 2 terrains synthétiques et un demi-terrain enherbé avec une tribune, un club house et des vestiaires, sans oublier le centre nautique avec un bassin de 6 lignes de nage, un espace aqualudique et un espace soin.

Je souhaite évoquer aussi la nouvelle école Gambetta qui sera inscrite au budget à 2,3 Millions d'euros, sans voir d'impact majeur pour nos finances. Pour répondre à une obligation d'Etat de dédoubler nos classes de CE 1, sans recevoir pour l'instant une aide financière du gouvernement, nous investissons plus de 800 000€ pour contribuer à la réussite scolaire de nos enfants tout en veillant à garder un bon équilibre de dépenses.

Nous commencerons aussi les travaux de réhabilitation des anciens locaux de l'AGIMC pour accueillir l'école de musique qui quittera le château Tranchère.

Pour terminer, les premières études de renouvellement urbain se tiendront cette année pour commencer les premiers financements d'espaces publics où la ville contribuera à hauteur de 13 Millions d'euros sur 5 ans. Des quartiers entièrement restaurés avec de nouveaux équipements ou la reconstruction de l'existant. Je pense au CPLJ, à la maison du projet Place Mitterrand, à la réhabilitation de la salle Henri Sellier et à l'aménagement des différentes voiries dans les quartiers prioritaires.

Dans le même temps, la place François Mitterrand s'ouvrira à nouveau au marché mi-avril et les travaux pour rénover la place Voltaire débiteront en octobre 2019.

Notre capacité de désendettement se maintiendra de 5 à 6 ans sur les quatre prochaines années, et ce, sans augmenter notre taux d'imposition qui restera à 0%.

Garder nos objectifs de rigueur et d'épargne pour maintenir des finances saines, et ainsi, toujours proposer un service public de qualité, construire des projets pour améliorer le quotidien des Cenonnaises et des Cenonnais et s'engager pour l'avenir de notre commune, tel sont nos engagements envers la population de notre commune. »

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et a instauré le Rapport d'Orientations Budgétaires.

En complément de ces obligations de transparence, le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF) prévoit que chaque collectivité territoriale présente pour le budget principal et ses budgets annexes, ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

L'information des membres du Conseil Municipal a donc été faite sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport comporte une présentation des engagements pluriannuels envisagés, des informations sur la structure et la gestion de la dette, la structure de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, précisant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport informe donc sur le suivi comptable des autorisations de programme en cours (PPI), et de la création d'une nouvelle Autorisation de Programme ; AP 37 Schéma Directeur Patrimoine

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue d'un débat, et de la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Cenon pour l'année 2019.

M. DAVID explique que les Orientations Budgétaires 2019 ont été exposées en Commission des Finances le 6 mars 2019, il en rappelle donc les éléments principaux suivants :

*** I°) - La Situation Financière de la Collectivité en 2018 :**

La Section de Fonctionnement :

Les dépenses se stabilisent à 36 millions contre 36,2 en 2017.

Cette situation s'explique par la maîtrise des dépenses de personnel qui évoluent de 213 000€, soit +1,3% comprenant un GVT de 2%.

Ce poste représente 46,8% des dépenses de fonctionnement, en comparaison à la moyenne de la strate qui s'élevait en 2017 à 54,21%.

Concernant **les recettes**, celles-ci s'élèvent en 2018 à 39,4 Millions d'euros, contre 37,7 Millions en 2017, soit une progression de 4 % qui représente 1,7 Millions d'Euros.

Cette augmentation provient principalement du poste « Impôts et Taxes » qui s'élève en 2018 à 19,7 Millions d'euros pour 18,9 Millions d'euros en 2017, soit + 5 %.

C'est en grande partie le résultat de la livraison de nouveaux logements qui font augmenter les bases fiscales.

- *une revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat de + 1,2 % ;*
- *une variation physique de + 4 % correspondant à l'évolution du nombre de logements liée à l'attractivité de la Ville ;*
- *un abattement général à la base de 2%*
- *et soulignons-le, sans augmenter les taux.*

Compte tenu de l'évolution de nos recettes + 4 % et la stabilisation de nos dépenses , **la section de fonctionnement dégage un résultat en progression, qui passerait de 1 509 000 à 3 300 000 euros en 2018 tous budgets confondus.**

Ces deux éléments : augmentation des recettes et maîtrise des dépenses nous ont permis d'obtenir en 2018 une épargne nette positive de 2 760 000€ qui correspond à l'autofinancement dégagé sur l'exercice. Cet indicateur de la santé financière des collectivités est en augmentation par rapport à 2017 qui était de 1 163 000€.

La Section d'Investissement :

Les dépenses d'équipements se sont élevées à 8,2 Millions en 2018, avec un taux de réalisation de 62 %. Depuis 2014, elles représentent au total 32,5 Millions d'Euros.

Les principales dépenses 2018 ont été les suivantes :

Les principales dépenses d'équipement en milliers d'Euros 2018 ont été les suivantes :

Budget de la Ville :		
A.P. 26	Réhabilitation Tennis	97
A.P. 18	Restructuration Ilot Camille Maumey	5
A.P. 16	Réaménagement du Site de l'Hôtel de Ville	100
A.P. 31	Travaux d'accessibilité des équipements publics	50
A.P. 35	Plaine des sports du Loret	33
A.P. 30	Agrandissement du cimetière Saint Paul	293
A.P. 32	Schéma Directeur + Informatique - II	240
A.P. 34	PPMS	38
A.P. 33	Vieille Cure	38
A.P. 29	reconstruction école Gambetta	246
A.P. 34	P.P.M.S.	50
A.P. 27	P. A. E. – Secteur Camille Pelletan	187
Acquisitions Foncières		5 690
Sous- Total 1:		7 067
Budget Annexe du Pôle Culturel :		
A.P. 1	pôle culturel	44
A.P. 2	4 ^{ème} salle pôle culturel (étude)	11
Sous- Total 2:		55

Des Acquisitions Foncières : 5 690 000€

Cela concerne les opérations d'ordre consécutives au transfert à titre gratuit des écoles par Bordeaux Métropole

Ces dépenses ont été financées principalement par :

- L'emprunt à hauteur de 1700 000€ qui a été souscrit en 2017 pour équilibrer la section d'investissement et mobilisé en 2018 ;
- Les subventions pour 6 500 000€ ;
- Le FCTVA et la TA pour 1 552 000€ ;
- Les cessions foncières pour 10 380 000 € ;
- L'autofinancement pour 4 300 000€.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 10,3 Millions, du à la cession des terrains de la Blancherie et qui sera repris au BP 2019 pour financer les projets lancés, tels que la plaine sportive du Loret.

*** II°) - La Dette de Cenon :**

Au 31/12/2018, l'en-cours de la dette tous budgets confondus s'élève à 23,8 Millions d'euros avec un Taux Moyen de 1,97%), L'encours de la dette représente 7 mois de recettes au 31 décembre 2018. La moyenne de la strate étant 8 mois en 2017. La capacité de désendettement de la ville est de 5 ans et pour la strate 6 ans.

Faut-il le rappeler ? Sans emprunt risqué, donc une dette saine.

Au cours de l'année 2018 la ville a remboursé 1,8 M€ de capital de la dette et a mobilisé un emprunt d'1,7M€ auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 1,48%, sur 19 ans. Celui-ci a été souscrit en fin d'année 2017.

Ce fut également l'opportunité de renégocier deux emprunts, un sur la ville pour 2 174 735€ et un sur le CCAS pour 613 522€. Ces emprunts comportaient des conditions financières dégradées au regard des marchés financiers.

La ville a obtenu pour le premier, un taux fixe à 1,18% contre un taux variable Euribor 12 Mois avec une marge 0,99% et pour le CCAS, une meilleure marge sur Euribor 3 mois à 0,75% contre 1,15%.

Cette opération, outre l'incidence financière estimée à 53 000€ de baisse d'intérêts de la dette, permet de sécuriser une partie de la dette.

Au final, l'encours de la dette fin 2018 est à hauteur de l'année 2017. La politique de Cenon, en matière de dette, est de limiter le recours à l'emprunt et dans tous les cas de maintenir son encours de dette au même niveau **pour stabiliser l'épargne nette qui correspond à la capacité d'investissement.**

Pour ce faire, la ville finance ses investissements en priorité avec les recettes propres, les cessions foncières et l'autofinancement (excédents cumulés).

C'est ainsi que l'excédent global cumulé dégagé fin 2018 s'élève à 16,2 Millions d'Euros.

*** III°) – Les Orientations Budgétaires 2019 :**

Le contexte de Cenon est marqué par une structure socio-économique fragile, sa population étant composée de façon importante par des habitants à revenus modestes. Le budget 2019 devra intégrer tous ces éléments. En effet, il convient de donner à l'ensemble de nos administrés l'accès de tous les services publics du territoire.

Les Recettes de Fonctionnement :

Les Dotations de l'Etat et le produit fiscal représentent plus de 90 % des recettes de fonctionnement.

- ✓ Les Dotations de l'Etat sont en légère évolution, soit +113 000, ceci grâce à la progression de la DSU
- ✓ Les bases fiscales prévisionnelles augmentent de + 5% en 2019 cela provient :
 - De la **revalorisation des bases de + 2,2% décidée par l'Etat,**
 - Des constructions nouvelles + 3 % soit environ **335** logements en 2019.
 - Le maintien de la baisse de l'abattement général à la base de 2 % (votée en 2017)
 - **Pas d'augmentation des taux** prévue pour 2019

➤ **Nous entendons maintenir notre niveau d'épargne positif pour pouvoir continuer à investir.**

Les Dépenses de Fonctionnement :

Nous devons faire face, à l'évolution des dépenses obligatoires, notamment les dépenses de personnel qui progressent de +4,17% hors dispositifs réglementaires. Cependant la masse salariale ne représente que 47,7% des dépenses de fonctionnement.

L'année 2019 est marquée par une évolution des dépenses en personnel pour répondre aux demandes réglementaires (dédoublage des classes CP/CE1), aux mesures pour le pouvoir d'achat et l'aide sociale des agents, et à l'ajustement des moyens (réorganisation des directions du patrimoine et du cadre de vie) pour répondre aux projets structurants de la ville.

- Voir rapport sur la Politique Ressources Humaines : bilan du Budget R.H., l'évolution des effectifs et les perspectives budgétaires 2019.

Investissements 2019:

Nous finançons les principaux investissements suivants :

Education	2 270
dédoublément de classe CE1	800
AP 18 - Restructuration ilot C Maumey	20
AP 29 - RECONSTRUCTION ECOLE GAMBETTA	1 400
AP 34 - Programme Particulier de Mise en Sureté	50
Culture	1 960
AP 1 - Pôle culturel et de spectacles - Budget Annexe	400
AP 28 - La Colline	1 514
AP 2 - 4eme Salle Pole Culturel et de Spectacles	16
AP 33 - Vieille Cure	30
Sport	1 050
AP 26 - Réhabilitation Tennis	350
AP 35 - plaine de sport du Loret	700
Environnement	112
AP 23 - Cimetière St Romain	77
AP 30 - Agrandissement cimetière st Paul	35
Petite Enfance	45
AP 19 - Centre Multi Accueil	45
Hors programme	2 267
AP 27 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT CAMILLE PELLETAN	32
AP 37 - SCHEMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE	635
AP 16 - Réaménagement du site de l'Hôtel de Ville	410
AP 31 - Travaux d'accessibilité	100
AP 32 - Schéma Directeur Informatique 2	390
acquisitions foncières	700
Autres opérations d'équipement	1 500
Autres dépenses d'investissement	0
Total DI hors dette	9 204

Il est à noter l'ouverture de l'Autorisation de programme, AP 37 – Schéma Directeur Patrimoine. Il s'agit de réaliser un diagnostic sur l'état du patrimoine existant, recenser les travaux à réaliser et les planifier.

Il faut ajouter d'autres dépenses qui représentent 2,3 Millions **dont** le remboursement de la dette pour 1 ,9 M €.

Au total les dépenses d'investissement s'élèveraient à 11,6 Millions d'Euros.

Celles-ci seraient financées en priorité par notre autofinancement, nos recettes propres (Subventions + FCTVA + TA) .

A ce jour, les bases fiscales, les Dotations de l'Etat n'étant pas connues, en particulier la D.S.U., ces orientations peuvent être modifiées avant le vote du Budget Primitif.

Pour rappel, la stabilisation de notre épargne reste un objectif majeur, nous garantissant une capacité de désendettement satisfaisante (6 ans) au regard de la durée de vie des investissements réalisés, mais également par rapport au plafond fixé par l'Etat dans la loi de Programmation des Finances Publiques qui est de 12 ans.

Tout ceci ne peut se réaliser qu'avec une maîtrise rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, un contrôle de gestion efficace, stabilisant ainsi notre encours de dette et dégageant comme en 2018 un résultat de fonctionnement excédentaire de 3,3 Millions d'euros.

Ce qui permet de conserver un excédent cumulé à hauteur de 16,2 Millions d'Euros, malgré un niveau d'investissement élevé. Celui-ci sera reporté en 2019.

Cette situation permet à Cenon, rappelons-le, la 146^{ème} ville des plus défavorisées, de poursuivre son investissement pour améliorer sans cesse les services et les équipements dus à nos administrés.

La poursuite de cette politique rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement garante de notre capacité d'autofinancement doit nous permettre de continuer à investir sans emprunter en 2019.

Le Budget Primitif 2019 sera présenté au vote du Conseil Municipal le 8 avril prochain.

P. DANTAS annonce qu'il ne prendra pas part au vote du budget car il considère qu'il s'agit d'un budget de pré-campagne, déjà bouclé, mais qu'ils resteront vigilants pour la suite.

C. HERAUD *«Le contexte dans lequel nous discutons ce soir les orientations budgétaires pour la commune n'est pas très différent de celui de l'an dernier. Les illusions de l'année dernière sur une possible reprise de la croissance sont tombées, le chômage reprend à la hausse, l'inflation aussi, avec la série de hausses des prix de ce début d'année, de l'alimentaire, au carburant, péages d'autoroutes, à l'énergie..., qui touchent plus durement les budgets les plus fragiles.*

La régression sociale se poursuit.

Mais le fait marquant cette année, c'est que, depuis maintenant trois mois, le mouvement des gilets jaunes exprime la révolte profonde des laissés pour compte, des précarisés, de ceux qu'on n'entend jamais et qui n'en peuvent plus de subir les conséquences des politiques libérales menées par les multinationales, le patronat et tous les gouvernements à leur service qui se succèdent depuis des années, jusqu'à Macron, « le président des patrons » qui s'inscrit parfaitement dans la continuité. Les gilets jaunes, au-delà des ambiguïtés et des confusions véhiculées par les populistes de tous horizons qui y brandissent le bleu-blanc-rouge, la Marseillaise et le repli derrière les frontières nationales, ont pris leurs affaires en main, affronté Macron dans la rue et sur les ronds-points, et mis au centre du débat public la question de la justice sociale, la vie chère et les bas salaires, les retraites de misère, la précarité..., la question de la justice fiscale et la question démocratique, qui conteste aux classes possédantes le droit de décider pour tous les choix économiques et sociaux de la majorité. Ils nous montrent la seule voie efficace pour se faire entendre, celle de l'affrontement avec ce gouvernement, pour imposer une autre politique.

L'explosion de la révolte, qui vient du plus profond des classes déshéritées, et qui n'est pas prête de s'arrêter, est la conséquence des quatre décennies de mondialisation libérale et de financiarisation de l'économie qui ont creusé les inégalités comme jamais à l'échelle de la planète. D'un côté, des milliards d'hommes et de femmes sont paupérisés et plongent dans la misère alors que les profits insolents d'une poignée de possédants explosent, et qu'il n'y a plus qu'une poignée d'ultra-riches qui concentre entre ses mains l'immense majorité des richesses de la planète. Selon l'ONG Oxfam, les 67 personnes les plus fortunées dans le monde possèdent autant de richesses que les 3,5 milliards les plus pauvres.

Le contexte que nous discutons ce soir est celui du capitalisme mondialisé pourrissant, dominé par les multinationales et la finance, qui est incapable de trouver un nouveau souffle, par une reprise des investissements productifs et de la croissance. Il n'en est réduit à se survivre et à maintenir ses profits que sur l'aggravation de l'exploitation, sur le recul global des conditions de travail et de vie des salariés, les licenciements, la précarisation massive, de la liquidation des services publics. Nous vivons dans l'économie de la dette, de la fuite en avant du crédit pour alimenter une économie en perte de croissance et du parasitisme de la finance.

Les ravages qu'opère la finance sur l'économie, on les voit partout autour de nous. C'est la fermeture de l'usine Ford de Blanquefort en septembre prochain. La multinationale américaine a décidé de retirer ses capitaux de l'usine de Gironde, plan validé au final par l'Etat malgré ses rodomontades contre les licenciés, pour se restructurer, au mépris des 862 salariés qui vont se retrouver à la rue, sans compter les milliers d'emplois induits, alors que Ford affiche des bénéfices insolents (8 milliards d'euros l'an dernier) et que la multinationale a bénéficié au cours des années de près de 50 millions des pouvoirs publics. Rien ne justifie la fermeture de cette usine sinon la rentabilisation du capital pour générer encore plus de profits à servir aux actionnaires. Sauver l'usine, ce serait aujourd'hui la réquisitionner, pour la mettre au service des salariés qui la font tourner.

Mais c'est aussi les 2000 emplois qui sont sur la sellette à Conforama... la liste est longue.

Face aux licenciements, financiers ou pas, les solutions ne pourront venir que de l'action directe des salariés, des exploités, des peuples, en prenant sur les profits, en prenant le contrôle de l'économie.

Je voudrais revenir sur la dette qui est au cœur des politiques publiques, qui impacte les budgets des collectivités, dont le nôtre. Toutes les politiques publiques de baisse des dotations aux collectivités, de réduction des services publics, de suppressions de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires sont conditionnées par la dette de l'Etat qui bat de nouveaux records chaque année et atteint maintenant 98,5 % du PIB.

Cette dette est illégitime, puisqu'elle est le résultat du renflouement des banques privées par l'Etat, suite à la crise mondiale des subprimes de 2007-2008. La dette privée des banques est devenue la dette publique qu'on fait payer à la population. C'est un puits sans fonds, et il n'y a aucune solution pour la population, pour l'amélioration de ses conditions que son annulation. Les milliards récupérés pourraient être investis par l'Etat pour la collectivité dans le développement des services publics, la création massive d'emplois publics, l'augmentation générale des salaires et retraites des fonctionnaires, des minima sociaux...

C'est en son nom que les gouvernements opèrent depuis des années des coupes claires dans les services publics, la protection sociale... La politique de Macron et des siens s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs de droite et de gauche au service des profits et des classes possédantes. Pour justifier les politiques d'austérité, il y a la dette, - on n'y pourrait rien... ! -, le gouvernement en appelle à l'effort de tous... Mais c'est aux plus pauvres, aux retraités qu'il fait les poches, aux populations des quartiers populaires en s'attaquant aux services publics, alors que le CICE qui continuera cette année à rapporter 40 milliards au patronat, en plus de l'exonération des cotisations sociales qui vont affaiblir encore plus la sécu et la protection sociale.

C'est cette dette illégitime qui justifie les 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires, les salaires bloqués des agents, la poursuite de la suppression des emplois aidés, les baisses drastiques de budget dans la santé, dans l'éducation, les transports...

Le programme d'action publique 2022 va parachever la déréglementation du secteur public. Le plan impose de réaliser 60 milliards d'euros d'économies de dépenses publiques. La réduction de 3 points du PIB pour les services publics, qui comprend la suppression des 120 000 postes de fonctionnaires, annonce un désastre en terme de solidarité et de cohésion sociale. La fonction publique cèdera le pas au management privé : ruptures conventionnelles de contrats, recours encore plus massif aux contractuels, primes individuelles, au mérite, etc.

L'Etat impose à la commune un budget contraint, qui ne peut pas répondre à tous les besoins sociaux, de prévention et de solidarité des populations de la commune très fragilisées et dont les conditions de vie ne cessent de se dégrader. Je l'aborderai plus en détail lors du prochain conseil. Mais je voudrais d'ores et déjà indiquer les orientations locales que je ne partage pas :

- *La « maîtrise de la masse salariale » qui acte le blocage des salaires des agents de la commune.*
- *Les moyens insuffisants consacrés aux associations qui œuvrent à la solidarité et au lien social.*
- *l'augmentation des dépenses de vidéosurveillance et de renforcement matériel et humain de la police municipale qui s'inscrivent dans une logique de répression au détriment d'une politique de prévention auprès de la jeunesse en particulier, avec des moyens renforcés en personnels d'éducation et de médiation.*

Dans le cadre contraint qu'impose l'Etat aux collectivités, de véritables politiques solidaires au service de la population dans tous les domaines, du logement, de l'école, des services publics de proximité, de la culture ne sont pas possibles. Lutter pour une autre répartition des richesses ne peut se faire sans la mobilisation des populations elles-mêmes, à l'exemple des gilets jaunes, sans la lutte collective des salariés du public et du privé : pour l'annulation de la dette et la création d'un pôle public bancaire prêtant aux collectivités à taux 0 et contrôlé par la population, pour l'interdiction des licenciements, pour le contrôle des travailleurs sur l'économie et sur tous les domaines de la société, pour en finir avec cette société de profits qui conduit aux désastres sociaux et écologiques que l'on connaît.»

F. MORETTI *« Je vais rester à Cenon et ne pas partir très loin. Le Rapport d'Orientation Budgétaire permet de connaître la situation financière de notre ville mais aussi d'évaluer les premières perspectives pour l'année prochaine. Je note, une nouvelle fois, que les dépenses de personnel sont en augmentation. Elles représentent 53% des dépenses de fonctionnement hors compensations et opération d'ordre. Malgré cela, les écarts entre les plus bas et les plus hauts salaires de la mairie sont encore trop importants. Nous le dénonçons il y a quelques années, je pense qu'aujourd'hui il faudrait le regarder de façon précise. Il faut engager très rapidement des actions pour aider les catégories C encore une fois oubliées. Les dépenses de fonctionnement totales sont d'environ 1 500 €/hab. A noter qu'une erreur de report de chiffres sur la ligne divers ne donne pas la bonne vision des choses. Cette erreur fausse le résultat global de l'an dernier et masque l'augmentation sur le slide 90.*

*Pour financer ces dépenses, les recettes de fonctionnement sont portées par le poste impôts qui représente 53% des recettes. Les recettes totales enregistrent un écart de 1,7 Millions d'€ portés notamment par le poste impôts et taxes à hauteur de 900.000€ environ. Je me réjouis que vous ayez entendu ma demande de **GEL des TAUX d'IMPOSITION pour 2018 que vous réitérez pour 2019. Et je pense que vous le réitérerez pour 2020.***

*En ce qui concerne la Dette, l'encours total (budget ville et budget annexe) s'élève à environ 24 Millions d'euros et représente **+ de 957€ par habitant**. Pour 2018, l'annuité s'est élevée à environ 2,3 millions d'euros contre environ 2 millions d'euros en 2017 représentant une augmentation d'environ 300.000 €. Enfin, concernant la gestion de la dette, j'ai noté une plus grosse proportion de taux fixe que l'an dernier, signe d'une certainement frilosité malgré le taux moyen qui reste très bas.*

Concernant les AP, nous avons l'habitude d'avoir les taux de réalisation, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Mais en regardant dans le détail, je note que quelques AP ont dépassé le budget qui avait été alloué au départ. Les recettes propres, constituées du FCTVA et des subventions, ont été multipliées par 2 par rapport à l'an dernier !!

Pour la bonne information de tous, la liste des cessions et des acquisitions aurait été la bienvenue. Dommage que je sois obligé de le demander à chaque fois.

En conclusion, je prends acte de la présentation de ce rapport qui nous informe **du suivi comptable et non de la capacité à se projeter vers l'avenir**. Les différents éléments sont relativement stables et pour certains en augmentation, la fiscalité représente TOUJOURS le poste le plus important.

M-C. BOUTHEAU explique que ce rapport présente bien la volonté à Cenon de partager et de ne pas être fataliste. Il faut commencer dès aujourd'hui à transformer notre manière de voir les choses.

M. GUICHARD indique quant à lui que la notion de partage est à géométrie variable, le seul partage des richesses qui soit valable est celui qui respecte les besoins sociaux de tous les habitants.

M. le Maire indique que le seuil de pauvreté se situe à 1026 €, qu'à Cenon 2/3 de la population ne paient pas l'impôt et que pour aider les familles les plus en difficulté, on distribue des repas gratuits dans les cantines, que la bibliothèque et le pixel sont également gratuits afin de permettre à l'ensemble de la population d'accéder à la culture. Tout ceci est réalisé tout en maintenant les dépenses budgétaires, les membres du conseil municipal peuvent s'en féliciter.

PREND ACTE

2. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 – sur le Budget principal de la ville

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions d'exécution du Budget lorsque ce dernier n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier.

Les dépenses et recettes de fonctionnement peuvent être traitées dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Imputation	Service	Libellé de la Dépense	Montant
Dépenses Réelles			
21880 - 30	Vie Associative	Scène roulante	40 000
21880 - 20	Education	Chariots + balais	11 000
21880 - 20	Education	Aspirateurs	1 700
21880 - 20	Education	Collecteurs à déchets mobiles	720
TOTAL			53 420

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser :

- l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement énumérées ci-dessus ;
- la reprise de ces crédits au budget 2019.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

4 abstentions

C. HERAUD, P. TARDY, P. DANTAS, N. HARDOUIN

IV- SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ECONOMIE

1. Renouvellement convention AFAV

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique l'association AFAV s'engage auprès de la Ville de Cenon à lutter contre cet insecte classé comme nuisible, en vue de la protection des insectes pollinisateurs et de la biodiversité.

Cette Association intervient dans le respect des règles en vigueur et de la réglementation européenne au titre de l'utilisation de produits biocides visant à limiter la prolifération des frelons.

En adhérant à l'association, « L'AFAV » s'engage à intervenir sur le territoire communal à titre gratuit pour toutes interventions sur les frelons auprès des administrés qui en feront la demande.

Afin de pouvoir intervenir, une convention sera signée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 et pourra être renouvelée par délibération entre l'association « AFAV » et la Ville de Cenon.

Les crédits nécessaires à l'adhésion sont prévus au budget de l'exercice en cours (Imputation 6574)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe pour l'année 2019 et à verser la participation financière à l'association « AFAV » pour un montant de 2000 €.

M. le Maire explique que ce ne sont plus les pompiers qui interviennent, la commune doit donc s'engager afin de

protéger les habitants.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

V- SPORT

1. Renouvellement convention d'utilisation de la piscine intercommunale Bassens /Carbon-Blanc

A la suite de problèmes techniques rencontrés dans le fonctionnement de la piscine La Blancherie, la décision a été prise de fermer la structure au public au début de 2017.

Afin de pénaliser le moins possible la natation scolaire, le syndicat intercommunal Bassens/Carbon-Blanc a été sollicité pour une utilisation de son établissement depuis 2017.

Cette collectivité a consenti une nouvelle mise à disposition à titre payant, de la piscine Nelson Mandela sise rue Camille Jullian à Bassens pour 2019 comme suit :

- ✓ le bassin sportif de janvier à juin selon un planning défini dans la convention,
- ✓ un surveillant pour la sécurité de la baignade,
- ✓ du matériel d'animation utilisé par l'encadrement de la Ville de Cenon (éducateurs MNS) et enseignants de l'Education Nationale.

Les créneaux disponibles à la location pour l'année scolaire 2019/2020 seront connus en septembre 2019.

La participation financière de notre commune est convenue sur la base de 3€ par élève et par séance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la convention d'utilisation des installations nautiques du syndicat intercommunal Bassens/Carbon-Blanc, ainsi que le versement des frais de location en fonction des séances réellement effectuées et des élèves accueillis,
- autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

F. MORETTI « *J'ai juste une précision à demander à Max, quel est le montant total de la dépense ? Vous pourrez nous le faire passer par écrit.* »

M GUICHARD répond qu'effectivement ce montant sera donné par écrit car il ne le connaît pas de mémoire.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

S.SENE

Secrétaire de Séance